

**SENSIBILISATION**



**MODULES E-LEARNING**

**CONTEXTE**

L'APST41 met à disposition de ses adhérents des modules de sensibilisation aux risques professionnels permettant d'épauler les entreprises dans leurs obligations liées à la santé et la sécurité au travail.

**OBJECTIFS**

Aux nouveaux embauchés et salariés en poste, un premier niveau de connaissances à certains risques professionnels présents dans l'entreprise. Aucun prérequis n'est nécessaire.

**12 THÉMATIQUES PROPOSÉES :**



Le sommeil indispensable



L'évaluation des risques



Les risques psychosociaux



Le risque chimique



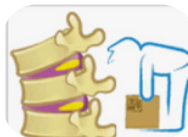
Le vieillissement au travail



Le risque bruit



Le risque routier



La manutention de charges



Consommations, addictions



Le risque TMS



Gérer la sous-traitance



Santé publique au travail

**DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION**

- Accessibles depuis une tablette ou un ordinateur avec connexion internet, ces modules comprennent des cas pratiques, des jeux interactifs, des documents annexés, ... permettant d'appréhender simplement chaque risque.
- Chaque module se clôture par un QCM et la remise d'une attestation de suivi nominative.

*\*Chaque entreprise doit bénéficier au moins une fois tous les 4 ans d'une APP*

**Offre socle**

Action de Prévention Primaire  
Comprise dans la cotisation

**Pour qui ?**

Toutes les structures adhérentes à l'APST41 et leurs salariés.

**Intervenants**

Le salarié est en autonomie sur les modules.

**Durée**

Modules de moins de 30 min.

**COMMENT EN BÉNÉFICIER ?**

Se connecter sur le site [www.apst41.fr](http://www.apst41.fr), onglet "Nos modules de formation".

**POUR COMPLÉTER**

🌟 "Relais de prévention" Labelisez votre entreprise

**CONTACTEZ-NOUS :**

02 54 52 41 41